

L'abonnement à News Tank Éducation & Recherche est payant, merci de respecter la propriété intellectuelle et de ne pas transférer cet article sans autorisation préalable de News Tank Éducation & Recherche.

Recherche, carrières, CHU : « Le moment de travailler ensemble » (S. Retailleau aux doyens de médecine)

News Tank Éducation & Recherche -Paris - Actualité n°265667 - Publié le 29/09/2022 à 12:13

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 30/09/2022 à 09:11



© Sipa Press

« Je crois vraiment que c'est le moment de travailler ensemble, sur le positionnement des (Diplôme d'études spécialisées) ONR (Organismes nationaux de recherche), mais également sur le financement de la recherche, fondamentale, clinique et translationnelle, la rénovation du CH & U et l'attractivité des carrières hospitalo-universitaires », déclare Sylvie Retailleau, ministre de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche) aux doyens des facultés de médecine réunis lors des États généraux de la formation et de la recherche médicales, le 29/09/2022.

Face au nombre de démissions de personnels <u>HU (Hospitalo-universitaire)</u> « qui augmente sensiblement », et à la difficulté à attirer des jeunes, la ministre indique que « des propositions ont été faites après le Ségur de la santé et il faut travailler aujourd'hui à leur déclinaison, avec l'accord de tous, et en actionnant les bons leviers ».

« Je pense notamment à la préservation du temps de recherche qui se met en place, à la gestion des différentes phases de carrière entre les différentes missions, soins, enseignement et recherche et management. L'activité de recherche doit être sanctuarisée. L'activité universitaire doit mieux se développer dans une démarche interdisciplinaire, richesse de nos établissements. Je souhaite que les différents acteurs poursuivent leur travail pour finaliser les mesures les plus appropriées pour renforcer cette attractivité et la fidélisation. »

Elle revient aussi sur la mise en place d'une quatrième année, de consolidation, pour l'internat de médecine générale, inscrite dans le <u>PLFSS</u> (projet de loi de financement de la sécurité sociale) 2023 présenté le 26/09. « Le besoin est compris par nos concitoyens, et les vigilances des étudiants et des internes sont entendues. Comme a pu le dire le ministre de la santé et de la prévention, il faut désormais travailler pour que ce soit l'incitation auprès des docteurs juniors concernés en 2027 qui mobilise les énergies. »

Réforme du premier cycle : « Des points restent à améliorer »

Elle revient aussi sur les réformes en cours sur le volet formation. « S'agissant de la réforme du 1^{er} cycle des études de santé : pas de réforme de la réforme, mais un atterrissage à deux ou trois ans, de manière incrémentale. Les propositions du comité de suivi de cette réforme, que je tiens à remercier pour son travail passé et à venir, viendront bientôt nous éclairer. »

sur 3 30/09/2022, 09:11

- « L'impasse des étudiants redoublants sans succès la <u>Paces (Première année commune aux études de santé)</u> est terminée, et les établissements se sont davantage approprié la réforme. Toutefois, des points restent bien sûr à clarifier ou à améliorer :
- Je pense aux places non pourvues en pharmacie et en maïeutique à l'issue du <u>Pass</u> (<u>Parcours d'accès spécifique en santé</u>)-<u>LAS</u> (<u>Licence avec option accès santé</u>);
- à la place et à l'importance de l'oral,
- à l'enjeu de diversification sociale. »
- « Nous avons encore un travail à mener pour avoir une réforme lisible, qui permet de diversifier les profils, de valider les acquis, tout en maintenant un haut niveau et une exigence dans la sélection pour garantir la qualité des futurs praticiens. »

S'agissant de la réforme des 2^e et 3^e cycles, elle indique qu'il y a « là aussi, encore du travail à mener. Je ne vais pas être exhaustive mais je citerai la mise en place des Ecos (Examens cliniques objectifs et structurés), des EDN (Epreuves dématérialisées nationales), l'appariement et la manière de classer, l'allongement des DES (Diplôme d'études spécialisées) de médecine et la mise en place et l'élaboration des DES courts en pharmacie et odontologie. Je fais confiance à toute votre communauté pour mener à bien ces réformes. »

Enfin, elle ajoute : « Nous ne réussirons pas ces réformes, nous ne réussirons pas à former les futurs professionnels de santé si nous n'accordons pas toute notre attention au bien-être de nos étudiantes et de nos étudiants en santé, qui ont vocation à s'occuper ensuite du nôtre. »



Sylvie Retailleau

Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche @ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

Parcours

Depuis mai 2022	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
Janvier 2021 - mai 2022	France Universités Présidente de la commission recherche et innovation
Mars 2020 - mai 2022	Université Paris-Saclay (EPE) Présidente
Janvier 2019 - décembre 2019	Université Paris-Saclay (Comue) Présidente
Décembre 2018 - mai 2022	France Universités Membre de la CP2U
Mai 2016 - décembre 2018	<u>Université Paris-Sud (Paris 11)</u> Présidente
Août 2011 - mai 2016	Université Paris-Sud (Paris 11) Doyenne de la faculté des sciences
Juillet 2008 - août 2011	<u>Université Paris-Sud (Paris 11)</u> Vice-Doyenne, Directrice des formations de l'UFR de Sciences

30/09/2022, 09:11

Depuis 2001 2001 - 2008 1992 - 2001	Université Paris-Saclay (EPE) Professeure des universités Université Paris-Sud (Paris 11) Responsable du Master IST (Information, Systèmes, Technologie) Université Paris-Sud (Paris 11) Maitresse de conférences	
– Établissement & diplôme		
1992 - 1992	Université Paris-Sud (Paris 11) Doctorat en sciences	
1989 - 1989	Université Paris-Sud (Paris 11) Agrégée de physique appliquée	
Fiche n° 16753, créée le 24/03/2016 à 19:21 - MàJ le 25/05/2022 à 15:06		

© News Tank Éducation & Recherche - 2022 - **Code de la propriété intellectuelle :** « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »

30/09/2022, 09:11